

*Jean Fouret*

*a conserver pour  
et ne perdre l'usage  
l'usage*

**BREST**



**La Bretagne occidentale  
condamnée  
par le VI<sup>e</sup> Plan ?**

● **QUIMPER**

**C  
E  
C  
O  
R**

## LE BILAN

---

Echec de l'industrialisation

Fragilité de l'Agriculture  
et de la Pêche

Dégradation démographique

Fausse solutions

C  
COMITÉ D'I  
DI

Téléphone (98) 95-30-98

Monsieur,

Suit  
de laquelle l'a  
problèmes écono  
au Bureau du CE

Nous  
fin, et qui est  
qu'ils soient é  
liaux. Ce docum  
gement du terri  
capables, à not  
Bretagne Occide

En v

Je v  
sentiments dist

## QUEL AVENIR ?

---

Perspectives inquiétantes  
du VI<sup>e</sup> Plan

Pour  
un plan d'industrialisation  
de la Bretagne occidentale

Demain il sera trop tard

**C E C O R**  
**COMITÉ D'EXPANSION ÉCONOMIQUE**  
**DE CORNOUAILLE**

Téléphone (98) 95-30-98

3, Rue Vis  
**QUIMPER**  
B. P. 123

C. C. P. Rennes 2170-42

Le 30 Avril 1970

Monsieur,

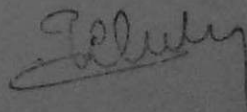
Suite à l'Assemblée Générale du 18 Décembre 1969, au cours de laquelle l'attention avait été particulièrement attirée sur les problèmes économiques de la région, le Comité Directeur avait confié au Bureau du CECOR une mission d'information sur la situation actuelle.

Nous vous adressons, ci-joint, le document rédigé à cette fin, et qui est envoyé à l'ensemble des responsables de la région, qu'ils soient élus, responsables professionnels, syndicaux ou familiaux. Ce document dresse le bilan de la politique actuelle d'aménagement du territoire à l'égard de notre région et dégage des propositions capables, à notre sens, de redresser la situation économique de la Bretagne Occidentale.

En vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président du CECOR,



Docteur J.C. DUBOURG.

Q U E L A V E N I R ?

LES PERSPECTIVES INQUIETANTES  
DU VIÈ PLAN

S'il est vrai que seule une industrialisation en profondeur peut résoudre les problèmes de développement que la Bretagne se pose, il faut s'interroger sur les perspectives qui se dessinent à l'aube de la nouvelle décennie et du VIème Plan français pour tenter ensuite de définir quelles peuvent être les voies d'industrialisation de la Bretagne.

L'absence chez les Pouvoirs Publics de volonté d'industrialisation de la Bretagne manifestée dans les faits de la dernière décennie, se traduit également, on doit le constater, dans les perspectives du VIème Plan français, telles quelles sont connues à ce jour.

1 - Au niveau de l'orientation générale, l'accent est mis sur l'impératif industriel. Ce dont on ne peut que se réjouir. Mais cette industrialisation n'est conçue que sur le plan de la rentabilité des entreprises. C'est ainsi, par exemple, que l'Institut de Développement Industriel (I.D.I.) nouvellement créé, se propose d'être l'instrument des concentrations et l'adjuvant de la rentabilisation des entreprises tout en faisant lui même des bénéfices. Cet institut, qui aurait pu devenir une caisse nationale d'investissement au service des régions sous-industrialisées, ne s'intéressera nullement au développement régional.

*L'I.D.I.  
une occasion  
manquée*

D'autre part, les perspectives de développement des infrastructures nécessaires à cette industrialisation (ports, aérodromes, routes, zones industrielles) ne concernent que les régions déjà industrialisées dans la zone située à l'Est de la ligne le Havre-Marseille. Parallèlement, l'accent mis sur l'autonomie de gestion de la S.N.C.F. et la rentabilisation immédiate des grands axes routiers, la volonté de privatisation des services publics (routes et télécommunications en particulier) s'opposent, dans les faits, à la prise en charge par l'Etat du développement de l'Ouest Français.

*Renforcement  
des disparités  
régionales.*

Ce libéralisme économique accru constitue un danger mortel pour les régions "périphériques" sous-développées.

2 - En matière d'orientations régionales deux documents doivent retenir l'attention.

C'est d'abord le rapport de la Commission Nationale d'Aménagement du Territoire (C.N.A.T.) sur le développement de la "Façade Atlantique". Cette Commission, constituée de fonctionnaires et de personnes qualifiées, a un rôle consultatif auprès des instances gouvernementales, en matière de planification et d'aménagement du territoire. On connaît la teneur des débats qui s'y sont déroulés : industries lourdes ou industries légères dans l'Ouest et le Sud-Ouest ?

*Les faux problèmes ou l'art de tourner en rond.*

On sait qu'après avoir mis en lumière les atouts maritimes qui favorisent l'implantation d'industries de base dans ces régions et notamment en Bretagne, la Commission a cependant repoussé cette perspective au delà du VIème Plan, estimant qu'il fallait d'abord créer un marché industriel, susceptible, à long terme de justifier la création de complexes industriels lourds. Le tissu industriel s'alimentera, précise la C.N.A.T., en industries légères (électronique, informatique, aérospatiale, agro-alimentaire).

Cette argumentation présente la double caractéristique :

- de laisser jouer les évolutions naturelles et donc d'abandonner toute optique volontariste de développement ;
- de nier la vocation maritime de l'Ouest français et comment peut-on parler de "Façade Atlantique" ?

Le marché ne saurait évidemment être aussi important que dans les régions industrialisées, car ce serait supposer le problème résolu. Mais c'est précisément cette optique qu'il s'agit de renverser. Doit-on attendre qu'une région s'industrialise pour créer après coup des industries de base qui y trouveraient un marché suffisant, ou bien doit-on implanter des industries de base en même temps que l'on définit un programme de création ou d'extension d'industries consommatrices ?

*Rompre le cercle vicieux*

En l'occurrence il ne s'agit d'ailleurs pas de vouloir implanter des industries dans le désert. A-t-on étudié le marché immédiat qui se présente à une industrie de base implantée à la Pointe de Bretagne dans la perspective du transport maritime ? Il serait singulièrement plus étendu et plus diversifié que dans une optique de transport purement terrestre, comme on a pu le démontrer pour la sidérurgie et la pétrochimie.

3 - On ne peut faire au Rapport du Préfet de Région de Bretagne le reproche de manquer d'imagination. Il fait en effet état de nombreuses possibilités industrielles pour la Bretagne (industries de base : sidérurgie, pétrochimie, aluminium - exploitation du plateau continental - industries légères - industries agro-alimentaires). Mais l'horizon retenu (1985) évite tout engagement précis. C'est ainsi que l'Avis de la C.O.D.E.R., qui réduit son horizon à 1975, devient particulièrement inconsistant et se borne à rappeler rituellement les "vocations" de la région sans leur donner de contenu précis. La C.O.D.E.R. ne mise pratiquement, en matière de créations nouvelles d'emplois industriels, que sur l'électronique, industrie pour laquelle est d'ailleurs retenu, comme on l'a vu, un objectif de croissance ambitieux sinon inaccessible. Elle se contente enfin de rappeler la nécessité d'appliquer au cours de la période 1970-75 le "Plan Breton" défini en 1968.

*C.O.D.E.R. :  
des vocations  
sans  
engagement*

POUR UN PLAN D'INDUSTRIALISATION  
DE LA BRETAGNE OCCIDENTALE

En définitive, toutes ces perspectives s'inscrivent en fait dans la prolongation des tendances passées et reportent à l'horizon 1980-85 les décisions qui seraient seules susceptibles de sortir la Bretagne et notamment sa partie Occidentale de son sous-développement. Or nous savons que la poursuite des tendances passées condamne inexorablement l'avenir économique de cette région.

L'INDUSTRIALISATION EST IMPERATIVE

Il est urgent de renverser l'évolution par une action cohérente, susceptible, d'une part, de dynamiser l'agriculture et, d'autre part, de fournir à l'ensemble de l'économie régionale les bases d'un dynamisme entièrement nouveau.

Ces bases ne peuvent être actuellement que dans un secteur industriel puissant.

L'impératif qui s'impose est donc bien celui de l'industrialisation qui, seule, permette de donner à la région, une assise économique durable. On ne peut escompter, en effet, que la Bretagne, région aussi vaste que la Belgique, d'une densité de population aussi forte que la moyenne française, puisse asseoir son avenir sur l'agriculture et la pêche, fondement traditionnel de son économie, ni sur le tourisme, activité saisonnière, ni sur l'artisanat, dont le niveau d'activité est déterminé par le volume de population en place, plus qu'il ne le détermine lui-même, ni sur la Recherche Scientifique et Technique dont le développement est plutôt l'effet et le signe d'une industrialisation réussie plus qu'elle n'en constitue la cause.

Ce qui est vrai pour l'ensemble de la région est aussi vrai pour la Bretagne Occidentale.

*Seule l'industrie  
peut donner une  
assise réelle  
à l'économie  
régionale.*



## QUELLE INDUSTRIALISATION ?

S'il est admis que l'industrialisation est nécessaire, celle-ci doit cependant être définie dans son contenu, si l'on veut que les problèmes de développement soient posés en termes clairs.

*Combiner matières premières et énergie à bon marché*

a) La Bretagne, constituant une région excentrée dans l'état actuel des choses, ne peut s'industrialiser que par les premières étapes des processus de production, à condition de disposer de matières premières obtenues dans de meilleures conditions que dans les autres régions françaises. Sinon, elle sera toujours défavorisée.

*Partir de la Pointe de Bretagne*

b) L'industrialisation de la Bretagne Occidentale exige un centre moteur essentiel en son extrême pointe. Les industries de la ligne Rennes-Nantes ne peuvent exercer que de faibles effets à leur Ouest du fait de leurs liaisons indispensables avec les autres centres industriels français situés à l'Est du pays. Le centre moteur situé à l'Extrême Ouest doit exercer des effets positifs sur la ligne Rennes-Nantes en même temps que sur toute la région intermédiaire par le canal de centres-relais. L'industrialisation, pas plus que la diffusion de ses effets n'est jamais automatique, elle doit être réalisée et organisée, avec intégration dans sa perspective, de la complémentarité des centres bretons.

*La mer place notre région au coeur de l'Europe*

c) Cette industrialisation doit reposer sur le mode de transport maritime. Seule, en effet, cette perspective peut permettre à la Bretagne un essor durable en la mettant à proximité des zones d'approvisionnement et des zones de marché. On n'insistera jamais assez sur la situation stratégique de la Bretagne, placée au coeur de l'Europe, par les courants de trafic maritime international et sur la nature tout à fait exceptionnelle des sites en eau profonde de la Rade de Brest et de la Baie de Douarnenez.

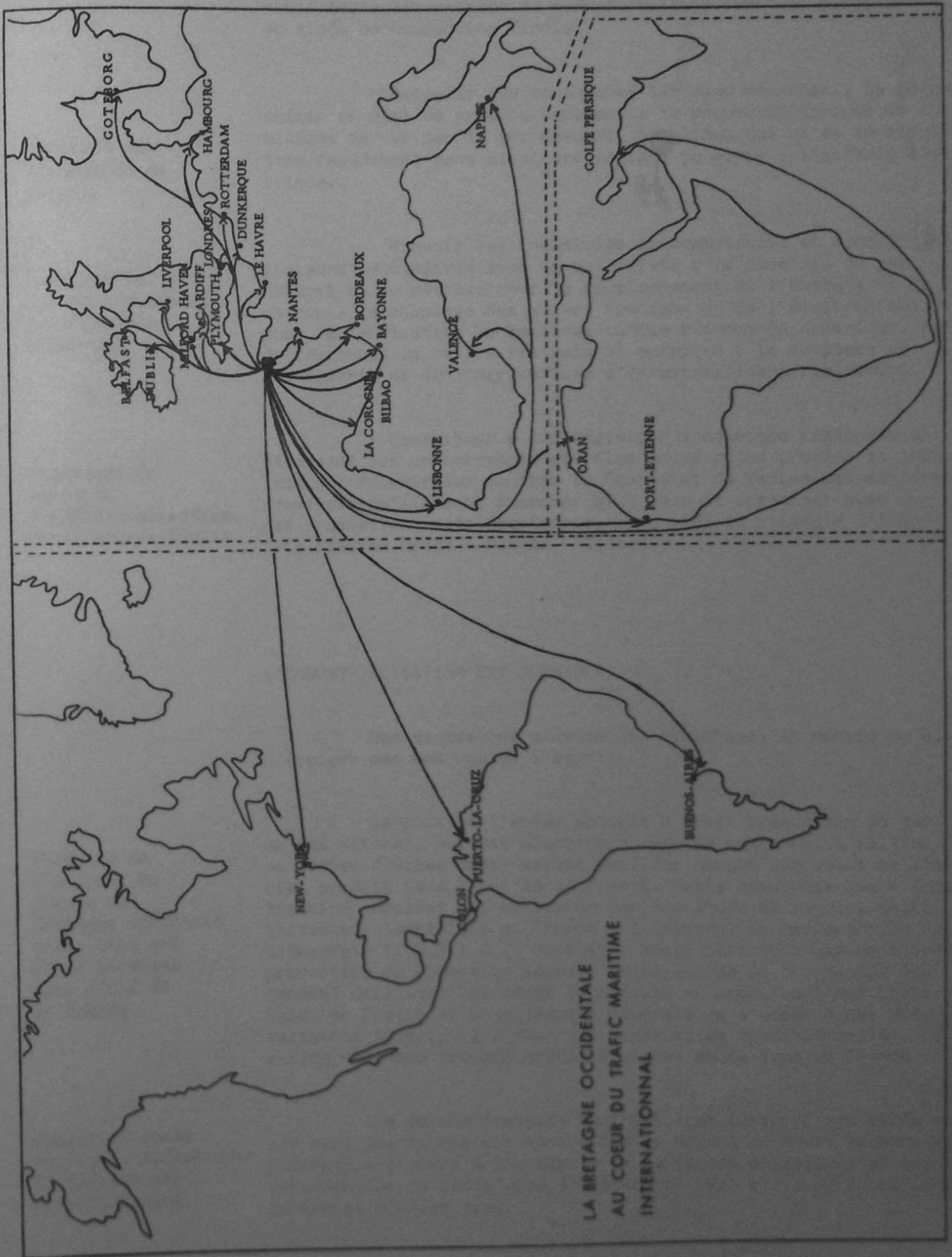
d) L'industrialisation de la Bretagne Occidentale n'a de chances de réussir que si elle se fait sur la base de techniques d'avenir, car il ne peut être question pour cette région d'assurer son développement en servant de refuge aux industries marginales et techniquement dépassées.

Dans ces conditions il est possible de définir la nature du centre industriel moteur à établir à la Pointe de Bretagne.

- Tenir compte des décisions déjà prises, la raffinerie de 3 millions de tonnes, et de ce qui existe déjà, en particulier l'électronique.

- Fournir les grandes matières premières de tout processus d'industrialisation, acier, métaux non ferreux (aluminium, par exemple) grands intermédiaires chimiques (lesquels sont le plus facilement obtenus à partir des hydrocarbures). On sait que les industries lourdes s'implantent de plus en plus en bordure de mer du fait de l'extension considérable du mode de transport maritime, nécessaire au stade de l'approvisionnement en provenance d'outre-mer.

*Sidérurgie  
pétrochimie  
aluminium*



LA BRETAGNE OCCIDENTALE  
 AU COEUR DU TRAFIC MARITIME  
 INTERNATIONAL

D'autre part, ces industries ont le maximum d'effets de développement industriel, leurs produits, par définition, devant subir toute une cascade de transformations avant de parvenir au stade de production finale.

*Recourir aux techniques de pointe*

- Recourir aux techniques les plus modernes : la pétrochimie en état de progrès constant ; la réduction directe de minerai de fer par le gaz naturel, technique qui va se développer très rapidement dans plusieurs régions du monde ; l'acierie électrique.

*Intégrer le centre industriel à l'économie régionale*

- Prévoir les industries consommatrices et établir les liaisons nécessaires avec ce qui existe : le couplage du gaz naturel et du pétrole pour le développement de l'énergie et de la chimie ; le couplage des aciers spéciaux et de l'électronique pour la fabrication de machines-outils à commande numérique, afin de rattraper le retard français et européen ; le couplage de l'industrie et de l'agriculture s'industrialisant rapidement.

*Organiser le triangle d'industrialisation Brest-Rennes-Nantes*

- Contribuer à l'intégration économique régionale en dépassant les concurrences stériles entre pôles urbains et industriels : fournir aux centres de Rennes et de Nantes des matières premières qu'ils vont chercher plus loin et organiser avec eux des productions complémentaires, organiser le triangle d'industrialisation Brest - Rennes - Nantes.

#### L'INDUSTRIALISATION EST POSSIBLE

Des études ont précisé les hypothèses et montré qu'elles n'étaient pas une vue de l'esprit.

*Produire de l'acier à la pointe de Bretagne coûterait moins cher que de le produire dans l'Est de la France*

Le coût de l'acier produit à Brest (réduction du fer au gaz naturel, aciérie électrique, coulée continue, 1 million de tonnes d'acier brut) serait meilleur marché que celui de l'acier produit dans l'Est de la France. Cette hypothèse (sans localisation précise) est confirmée par une étude de la plus haute instance scientifique en France : l'Institut de Recherche de la Sidérurgie (I.R.S.I.D.). On sait d'autre part, que des unités de production de dimension moindre (mini-usines de 300 ou 500 000 tonnes) utilisent les mêmes techniques et produisent aux Etats-Unis, en Italie et en Allemagne Fédérale de l'acier à des prix nettement inférieurs à ceux des sidérurgies traditionnelles. Il existe même des projets précis d'unités de ce type en France.

*Desservir toute la Façade Atlantique et les marchés internationaux.*

Le marché français pourrait être desservi par terre et par mer. Des études ont montré que le marché de Brest Douarnenez pourrait s'étendre à l'ensemble de la Façade Atlantique et que la consommation de cette zone s'élèverait en 1975 à 2,5 ou 3 millions de tonnes d'acier brut.

Taux de croissance des industries pétrochimiques : plus de 10 % par an.

La raffinerie brestoise, à condition que sa capacité initiale soit rapidement développée, pourrait s'orienter vers différentes voies : les matières plastiques, le caoutchouc synthétique, les engrais. Une étude de marché a montré que l'une des voies préférentielles de développement était l'éthylène, puis les matières plastiques dont les marchés restent très ouverts (+ 10 % par an) et dont on sait fort bien que les coûts de production ne seraient pas supérieurs à ceux que l'on connaît ailleurs en France.

Prévoir des industries consommatrices comme cela se fera à Fos-Marseille.

Implanter des industries de base, prévoir les industries consommatrices, voilà le type de projet à mettre en oeuvre à la Pointe de Bretagne. C'est la démarche qui est entreprise à Fos-Marseille à partir d'où les Pouvoirs Publics préparent un plan d'industrialisation de la Côte Méditerranéenne et de la Vallée du Rhône. On y joue la carte maritime et celle des industries de base (pétrochimie et sidérurgie). Au moment où l'on y produira de l'acier on y implantera des industries consommatrices. Ce qui va se réaliser sur la Méditerranée, ne peut-il naître sous une dimension moindre, on en convient, à la Pointe de Bretagne ?

#### L'EXEMPLE DE L'ITALIE ET DE LA GRANDE-BRETAGNE

Comme cela se fait en Italie du Sud ou dans le Pays de Galles

C'est aussi la méthode qui est mise en oeuvre en Italie du Sud où, après avoir dans les années cinquante tenté de résoudre les problèmes à partir de l'agriculture, on a découvert que la seule voie de développement efficace était celle d'une industrialisation massive centrée sur des pôles de développement, eux-mêmes fondés sur les industries de base déjà citées.

C'est aussi le cas de la Grande-Bretagne qui, tout en reconvertisant avec succès les zones anciennement industrialisées, implante à Milford Haven, au Sud-Ouest du pays de Galles, région agricole, un complexe pétrochimique destiné à amorcer l'industrialisation de cette région.

Faut-il développer le secteur industriel d'Etat ?

Il est vrai que deux différences notables existent entre la politique suivie par la France et celle des deux pays voisins. Le volume des aides est en Grande-Bretagne et en Italie sans commune mesure avec celui qui a cours en France (rapport de 1 à 5 ou 1 à 10). D'autre part, et ceci est fondamental, le secteur industriel d'Etat, moteur du développement régional, y est beaucoup plus puissant qu'en France.

Pôle industriel à la Pointe de Bretagne, chance de la France.

Ce qui est possible dans d'autres pays capitalistes, ce qui va se réaliser en France même sur la Méditerranée, ne pourrait-il être mis en oeuvre en Bretagne en créant en sa Pointe un centre industriel moteur, instrument décisif du développement de la Bretagne, chance exceptionnelle que doit saisir la France dans une vue globale d'aménagement du territoire ?

DEMAIN IL SERA TROP TARD

8 000 jeunes Bretons par an, dont plus de 2 000 Finis-tériens, continuent de quitter la région à la recherche d'un emploi. Une formidable mutation agricole est en cours qui se traduira sur les cinq années du VIème Plan par le départ de 100 000 actifs et qui n'a d'égale en ampleur que la reconversion des mineurs dans le Nord et la Lorraine.

La Bretagne Occidentale est à la croisée des chemins.

Où l'on adopte les "solutions" de rechange qui nous sont proposées et la dégradation démographique se poursuit de façon irréversible avec le risque d'une "désertification" à terme.

Où bien, la population prenant en main son avenir, impose à l'Etat un plan d'industrialisation, seul susceptible de tirer la région du cercle vicieux du sous-développement en jouant les immenses atouts qu'elle possède et notamment la mer.

Au moment où se décident les orientations du VIème Plan français qui risquent de condamner cette région de façon définitive, la population prend-elle conscience de l'enjeu ?

Ce document n'avait d'autre but que d'apporter des éléments de réflexion aux responsables, élus, syndicaux, professionnels et familiaux de la région.

C'est, en effet, de notre seule volonté et de notre détermination, et non pas du bon vouloir des Pouvoirs Publics, que dépendra en premier lieu une transformation radicale de la politique actuelle d'aménagement du territoire à l'égard de la Bretagne Occidentale.

LE BILAN

Le bilan est un document qui résume l'état financier d'une entreprise à une date donnée. Il est composé de deux parties principales : l'actif et le passif. L'actif représente les ressources de l'entreprise, tandis que le passif représente les engagements et les dettes. Le bilan doit être équilibré, c'est-à-dire que l'actif doit être égal au passif.

Le bilan est un document essentiel pour les dirigeants d'une entreprise, car il leur permet de connaître l'état financier de leur entreprise à tout moment. Il est également utile pour les investisseurs et les banques, car il leur permet d'évaluer la santé financière de l'entreprise.

LE BILAN

Le bilan est un document qui résume l'état financier d'une entreprise à une date donnée. Il est composé de deux parties principales : l'actif et le passif. L'actif représente les ressources de l'entreprise, tandis que le passif représente les engagements et les dettes. Le bilan doit être équilibré, c'est-à-dire que l'actif doit être égal au passif.

## A L'AUBE D'UNE NOUVELLE DECENNIE

En cette année 1970 où se termine le Vème Plan français et où s'ouvre une nouvelle décennie, la Bretagne se doit de s'interroger sur son avenir économique en faisant le bilan des années passées et en analysant les perspectives qui lui sont offertes ou tracées, notamment dans les travaux préparatoires du VIème Plan.

Il s'agira surtout ici de la Bretagne Occidentale, d'une part, pour la raison que la situation nous est mieux connue, d'autre part, parce que l'économie de cette zone est la plus menacée cependant que, parallèlement, son essor futur est susceptible de dynamiser l'ensemble de l'économie bretonne.

On ne peut donc voir dans cette analyse le fruit d'une position partisane ou particulariste mais bien celui d'un "effet de loupe" sur une zone ou parfois un département dont l'avenir conditionne, comme il est conditionné par celui de l'ensemble de la région.

## L'ECHEC DE L'INDUSTRIALISATION

### LA DECENTRALISATION INDUSTRIELLE EN BRETAGNE EST UN ECHEC

- 1 - Tout le monde l'admet, chacun en connaît les résultats : deux villes, Nantes et Rennes, ont été quelque peu touchées par le mouvement de décentralisation, les effets en Bretagne Occidentale ont été inconsistants (quelques centaines d'emplois pour le Finistère).

*Le Finistère n'a  
reçu que les  
miettes*

Brest, "pôle de développement de l'Extrême Ouest", n'a pu jouer son rôle, malgré l'ensemble des aides proposées : on n'en veut pour preuve que la baisse de moitié de 1954-62 à 1962-68 du taux annuel moyen de croissance urbaine par immigration, et ceci malgré le développement considérable de l'université.

La création d'emplois industriels dans le Finistère est due en très grande partie à la croissance des entreprises locales. Encore faut-il ne pas en exagérer la portée. Au total l'industrie de transformation (Bâtiments et Travaux Publics exclus) a fourni dans le département 4 250 emplois en 6 ans, soit 700 en moyenne annuelle, alors que la croissance naturelle de la population en eût exigé de 1 500 à 2 000, soit 2 à 3 fois plus.

*Les créations  
d'emplois  
résultent de  
la croissance des  
entreprises  
locales*

- 2 - L'"industrialisation" de la Bretagne s'est réalisée selon un schéma de développement terrestre, niant totalement les atouts maritimes de la région. C'est ainsi que son impact a été de moins en moins sensible au fur et à mesure de sa diffusion d'Est en Ouest. Toutes les statistiques le prouvent et notamment celles tirées du recensement de 1968. La croissance des effectifs de l'industrie de transformation a été de 26 % en Ille et Vilaine, 22 % dans les Côtes-du-Nord, 15 % dans le Morbihan et 9 % dans le Finistère. Tout se passe comme si l'axe Rennes-Nantes avait joué le rôle d'écran à l'industrialisation de la Bretagne Occidentale car, compte tenu de leur situation géographique et de leurs types d'industries, ces villes n'ont pratiquement développé de relations qu'avec les régions situées plus à l'Est.

*Rennes et Nantes  
n'ont exercé  
aucun effet de  
développement à  
leur ouest.*



3 -

Cette "industrialisation" s'est réalisée sans plan d'ensemble. Au delà d'un essai de définition et de concrétisation des fonctions de l'armature urbaine régionale (système d'aides différentielles à la décentralisation industrielle, fonctions tertiaires ou "quaternaires" de Nantes, Rennes et Brest) la seule continuité dans l'effort s'observe dans l'affirmation de la "vocation électronique" de la Bretagne. Cependant, la plupart des opérations, réussies ou non, procédaient et continuent de procéder du "coup par coup", tant au niveau de l'Aménagement du Territoire qu'à celui des Collectivités Locales.

Dès lors, comment s'étonner des difficultés d'insertion régionale des entreprises décentralisées, dont on s'aperçoit que la pratique des bas salaires destinée à leur donner un second souffle s'est avérée être une très mauvaise politique, au point de ne pouvoir empêcher la fermeture de certaines d'entre elles.

LA BRETAGNE RESTE LA MOINS INDUSTRIALISEE  
DE TOUTES LES REGIONS FRANCAISES.

Si, en effet, le pourcentage d'accroissement des effectifs industriels peut paraître élevé par rapport à la moyenne française (en 6 ans 17,5 % contre 1,5 %), il faut remarquer que la base industrielle bretonne était en 1962 et reste en 1968 la plus faible de France. Pour le voir, il suffit de noter la proportion de population active employée dans l'industrie de transformation : 15 % en 1968 en Bretagne contre 30 % en France.

*Les disparités  
Bretagne-France  
persistent*

Cette sous-industrialisation est la cause du sous-développement général de la Bretagne. Ce sous-développement se traduit notamment par une productivité par travailleur plus faible (tous secteurs réunis) que partout ailleurs en France (25 % de moins que la moyenne nationale en 1962), par un niveau de revenu par personne plus bas que la moyenne française (17 % de moins que la moyenne en 1967).

LA NON-INDUSTRIALISATION ACCENTUE LA FRAGILITE  
DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

D'un point de vue purement agricole, la Bretagne a obtenu au cours des dix dernières années des gains de productivité supérieurs à ceux du reste de la France. Toutefois, elle se trouve handicapée par deux phénomènes :

- 1 - La faiblesse ou l'inexistence de l'activité de transformation, malgré une production parfois croissante (porcs) ou très importante (pommes de terre), du fait de l'absence de contexte industriel indispensable à leur existence.
- 2 - Le déplacement de plus en plus inquiétant des activités de transformation (légumes de conserves).

Certes la Bretagne maintient sa production de petits pois et de haricots, mais celle-ci a perdu son importance relative du fait de l'exceptionnelle rapidité de la croissance de cette production dans la Région Parisienne et le Nord de la France. Les rendements n'y sont pas plus élevés mais la proximité de la Région Parisienne, liée aux tarifs de transport prohibitifs sur la Bretagne, lesquels découlent de l'absence d'industrialisation, ont suffi à entraîner ce déplacement.

Rien ne nous garantit actuellement ni que la culture des légumes de conserve va se maintenir en Bretagne, ni que ce phénomène ne va pas s'étendre à d'autres productions (porcine et avicole).

En dehors de l'agriculture, le secteur de la pêche qui occupe une place importante dans l'économie bretonne ne cesse, lui-aussi, de voir sa situation se détériorer et il se trouve menacé dans son existence même.

Ces menaces qui pèsent sur l'économie de la Bretagne, région "périphérique" du continent européen, se font sentir d'autant plus que l'on progresse d'Est en Ouest, du fait de l'éloignement de plus en plus grand des marchés d'approvisionnement (matières premières, équipements) et de commercialisation des produits agro-alimentaires et industriels. C'est dans le Finistère que le mouvement de concentration des industries alimentaires, entraînant le départ de plusieurs d'entre elles, a eu le plus de répercussion. C'est aussi le département qui, à lui seul, contribue aux 2/3 de la production bretonne de poisson.

*L'absence de tissu industriel s'ajoutant au handicap des distances entraîne l'accaparement des productions bretonnes par les régions industrialisées et menace le secteur de la pêche*

*L'extrême-Ouest, le plus menacé.*

L'EMIGRATION DES JEUNES ET LE VIEILLISSEMENT  
DE LA POPULATION SE POURSUIVENT

- 1 - La population bretonne a certes augmenté de façon non négligeable dans les années récentes ; + 3 % entre 1962 et 1968 contre 7 % pour la population française dans son ensemble. Mais ce gain plus sensible que dans les années précédentes, n'est dû qu'au retour plus important des personnes âgées de plus de 50 ans.
  
- 2 - L'émigration des jeunes Bretons n'a pas diminué d'intensité par rapport au passé. Les bilans interrégionaux indiquent que le nombre de départs de Bretagne vers les régions françaises et notamment les régions industrialisées est resté remarquablement constant d'une période à l'autre. Par contre, le nombre de retours en provenance de ces mêmes régions a généralement augmenté.
  
- 3 - Départ des jeunes, retour des personnes âgées contribuent à accentuer le vieillissement de la population bretonne. Ceci est particulièrement net dans le Finistère. La proportion de personnes âgées est passée en 6 ans de 12,5 % à 14,1 %, proportion qui n'est atteinte que par les Côtes-du-Nord où l'émigration massive des jeunes a commencé plus tôt que dans le reste de la Bretagne. Dans le même département du Finistère l'excédent naturel, différence entre naissances et décès, a baissé sensiblement d'une période à l'autre.

8 000 jeunes  
par an  
quittent  
la Bretagne  
dont plus  
de 2 000  
Finistériens

Finistère - Mouvement naturel de la population

	1954-62	1962-68
: Natalité	19,1 ‰	17,2 ‰
: Mortalité	12,3 ‰	12,3 ‰
: Excédent naturel	6,8 ‰	4,9 ‰

La population  
du Finistère  
l'une des plus  
vieilles  
de Bretagne.

Comme on le voit, la baisse est due uniquement à la baisse de la natalité. Cette baisse de la natalité est à rapprocher de la baisse observée en France dans les années récentes, mais s'explique également en partie par l'amenuisement relatif des générations en âge de procréer.

Bretagne - Emigration des jeunes des deux sexes âgés de 15 à 20 ans en Fin de période.

*L'exode se poursuit*

Emigration nette	1954-62	1962-68
Valeur absolue	54 600	48 000
Taux d'émigration sur la période	10 %	8,4 %
Taux annuel	1,3 %	1,4 %

Finistère - Emigration sur la période 1962-68 des jeunes âgés de 15 à 29 ans en 1968.

*Départs vers les régions industrialisées remarquablement constants*

Valeur absolue	Taux d'émigration sur la période	Taux annuel
12 600	7,4 %	1,3 %

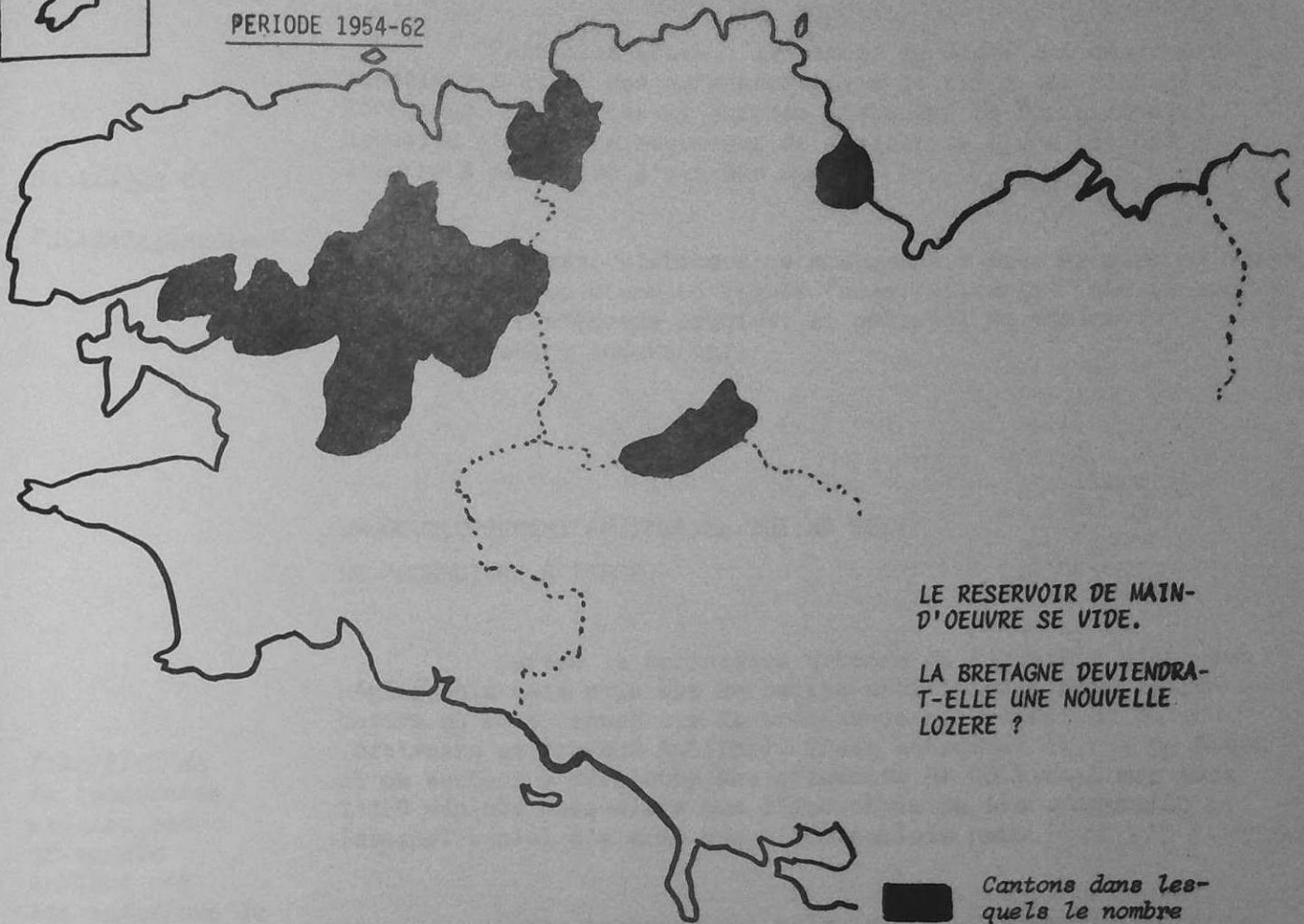
Bretagne - Bilans migratoires interrégionaux en valeur annuelle moyenne.

*Retours plus importants que dans le passé*

Régions	Emigration vers		Immigration en provenance de	
	1954-62	1962-68	1954-62	1962-68
Région Parisienne	12 100	10 700	4 500	8 000
Pays de la Loire	3 800	4 200	2 800	4 000
Basee-Normandie	1 700	1 600	1 200	2 000
Provence -C. d'Azur	1 400	1 600	2 300	1 500
Lorraine	600	520	350	520
Nord	470	550	320	470
Rhône-Alpes	470	820	250	330
Aquitaine	600	740	420	610
Poitou-Charentes	490	620	410	740
Total métropole	25 300	26 000	13 700	22 100



PERIODE 1954-62



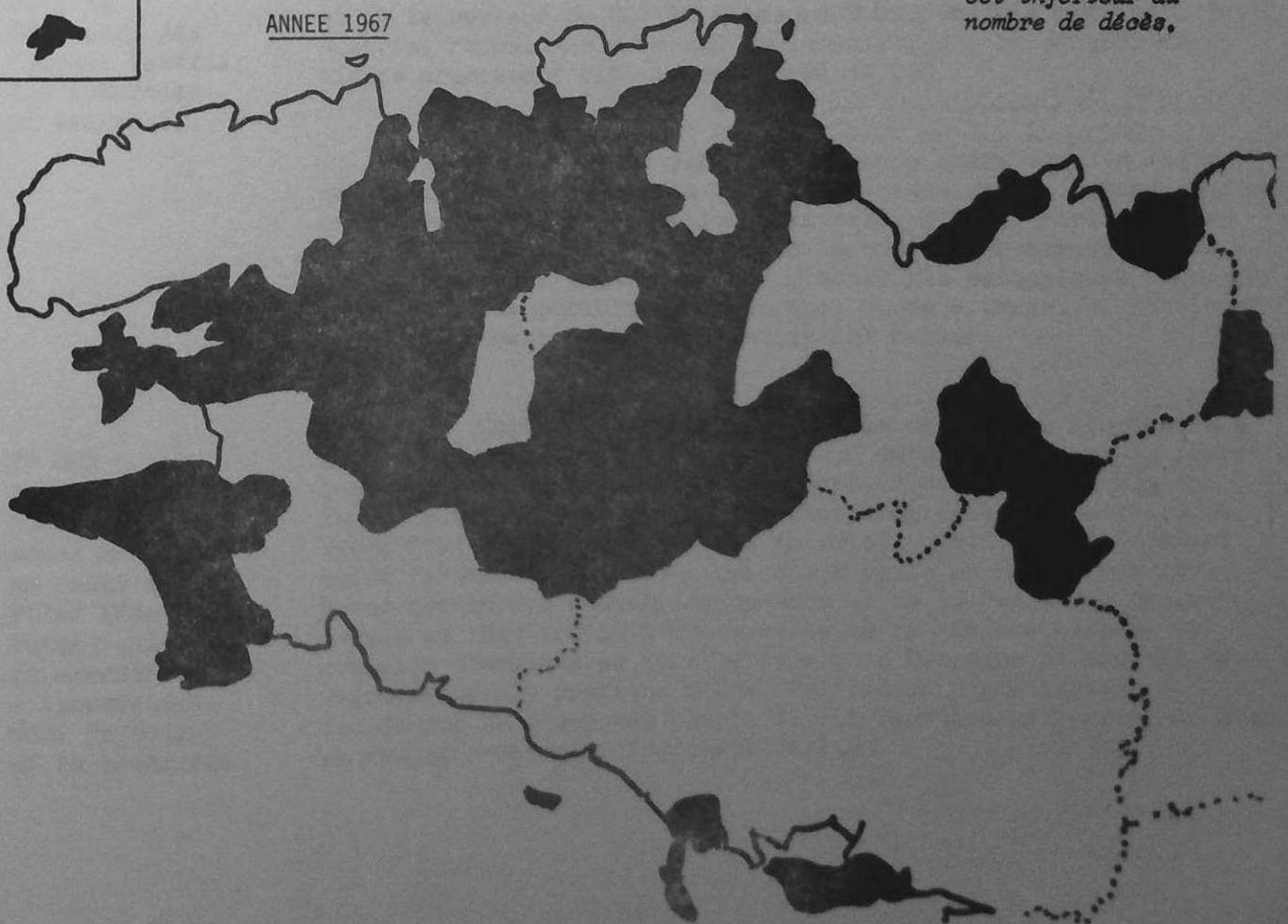
LE RESERVOIR DE MAIN-  
D'OEUVRE SE VIDE.

LA BRETAGNE DEVIENDRA-  
T-ELLE UNE NOUVELLE  
LOZERE ?

■ Cantons dans les-  
quels le nombre  
de naissances  
est inférieur au  
nombre de décès.



ANNEE 1967



4 -

Fait plus grave : le nombre de décès est désormais supérieur à celui des naissances dans le tiers des cantons du Finistère. Les cartes ci-jointes indiquent la rapidité avec laquelle s'étend ce mouvement de dénatalité d'une période à l'autre à partir de l'extrême Ouest.

Un risque de

"désertification"

Laisser s'étendre ce mouvement c'est, ni plus ni moins, courir le risque d'une véritable "désertification" que ne pourra contenir la croissance urbaine, si celle-ci ne repose sur le développement industriel.

UN DEVELOPPEMENT ARTIFICIEL QUI NE PEUT SE POURSUIVRE A TERME.

Certes la croissance urbaine du Finistère n'est pas négligeable mais elle est en partie artificielle dans la mesure où elle repose sur la croissance du secteur du B.T.P. (Bâtiments et Travaux Publics). C'est notamment le cas de Brest où ce secteur a développé ses effectifs de 40 % en 6 ans soit 2 150 emplois nets alors que l'industrie de transformation (arsenal exclu) n'a créé que 1 700 emplois nets.

Fragilité de la croissance urbaine car alimentée surtout par les mutations de l'agriculture vers le Bâtiment, les Travaux Publics; les Commerces et services.

Cette remarque est valable pour l'ensemble du Finistère où la population active totale a diminué de 3 800 en 6 ans et où le secteur du B.T.P. a assuré 9 300 emplois nets et l'industrie, rappelons-le, 4 250 seulement, Quant au secteur tertiaire proprement dit, il en a créé 14 000.

Ainsi, d'une part, aux revenus créés dans la région se substituent un ensemble de revenus créés dans d'autres régions et alimentant la consommation régionale, d'autre part, la stabilité ou plutôt la stagnation de la population active repose sur le transfert quasi-exclusif d'activités économiques fondamentales à des activités de service, au sens large, au détriment du développement du secteur industriel moteur.

20 000 agriculteurs bretons de moins par an au cours du VIème Plan autant que de mineurs à reconvertir dans le Nord et la Lorraine.

Cette évolution artificielle ne peut se poursuivre à terme, pas plus dans le Finistère que dans le reste de la Bretagne. D'après les perspectives du Rapport du Préfet de Région, 20 000 actifs par an doivent quitter l'agriculture au cours du VIème Plan et plus de 200 000, au total, d'ici à 1985. Comment cette formidable mutation, qui n'a d'égale en France que la reconversion des industries du Nord et de la Lorraine, pourrait-elle se réaliser si l'on se contente de timides mesures de création d'emplois au jour le jour ? La Bretagne ne peut se développer par la pratique d'une "Politique" d'Aménagement du Territoire au "coup par coup". Il lui faut impérativement un plan, un projet cohérent d'industrialisation.

Il est, en effet, indispensable de renverser l'évolution par une action cohérente, susceptible d'une part de dynamiser l'agriculture et d'autre part, de fournir à l'ensemble de l'économie régionale les bases d'un dynamisme entièrement nouveau.

*Refuser  
l'industrialisation  
c'est choisir  
le réservoir  
de main-d'oeuvre.*

Ces bases dynamiques ne peuvent être actuellement que dans un secteur industriel puissant. La Bretagne, pas plus qu'une autre région, n'échappe aux lois du développement économique. Refuser le principe d'un plan d'industrialisation de la région ne peut être que la conséquence d'un choix précis, aux termes duquel la Bretagne est condamnée à n'être qu'un réservoir de main-d'oeuvre, à destination des régions industrialisées.

## PALLIATIFS ET FAUSSES SOLUTIONS

Or c'est bien la "vocation" que les Pouvoirs Publics semblent assigner à la Bretagne, derrière une terminologie qu'il convient maintenant de démystifier. En effet, bon nombre d'initiatives ou d'actions, prises ou menées ces dernières années, sont parfois présentées comme des "solutions" au problème breton.

### LE "PLAN BRETON" DE 1968

C'est ainsi que les mesures du 9 octobre 1968, appelées pompeusement "Plan Breton", sont souvent présentées par l'Administration centrale ou locale comme la clé du développement de la Bretagne dans la décennie à venir et la solution à une bonne partie ou à l'ensemble des problèmes qui se posent à cette région.

*Des mesures  
de rattrapage*

N'en sous-estimons pas l'importance. Un ensemble de routes à quatre voies, l'automatisation à 80 % du réseau téléphonique, un appontement pétrolier et une raffinerie à Brest, l'alignement du coût de l'électricité industrielle sur les tarifs de la Région Parisienne, tout cela constitue un ensemble cohérent de mesures qui devraient permettre à la Bretagne de combler une partie de son handicap en matière d'infrastructures d'accueil. A ce titre, elles méritent d'être saluées. Cependant leurs effets ne sauraient être surestimés.

*Les handicaps  
bretons ne  
seront  
pas comblés.*

Sachons, en effet, qu'en 1974-75, terme de l'application du "Plan Breton", en supposant qu'il soit effectivement honoré, c'est-à-dire appliqué dans les délais, les handicaps bretons ne seront pas comblés car le rythme des investissements publics (à moins qu'ils ne soient privés ! (cf. autoroutes, téléphone)) se poursuivra ailleurs en France, comme l'indiquent les travaux préparatoires du VIème Plan.

Les effets de la nouvelle tarification de l'électricité industrielle seront à peu près nuls, l'incidence de la correction en baisse étant minime par rapport au coût de l'électricité et infime par rapport au coût d'un produit, moyen consommateur d'électricité.



La raffinerie de pétrole dont la capacité devrait atteindre de 3 à 4 millions de tonnes, pourrait donner naissance à de la pétrochimie. Mais il faut constater que, tant au niveau des responsables de la société promotrice qu'à celui de l'Administration Centrale, cette éventualité n'est guère envisagée avant 1980-1985.

*Une raffinerie  
de pétrole  
pour quoi faire ?*

Il faut enfin s'interroger sur la philosophie qui a présidé à la décision du "Plan Breton". Il s'agissait dans l'esprit des promoteurs de créer un choc psychologique sur le plan régional et sur le plan national. Sur le plan régional, l'opération a été payante pour les Pouvoirs Publics, car elle a permis de calmer et de démobiliser les esprits de ceux qui, par la pression collective exercée au printemps 1968, avaient contraint le Gouvernement à prendre une décision.

*L'industrialisation  
ne peut être  
considérée  
comme la  
résultante  
ou un sous-  
produit de  
l'infrastructure*

Sur le plan national, le choc psychologique devrait, nous dit-on, s'exercer auprès des industriels et des investisseurs, avides de s'implanter dans un pays neuf, doté d'infrastructures modernes. On peut s'interroger sur la validité d'un tel raisonnement. Faire de l'infrastructure la pièce centrale du développement qui doit conduire nécessairement à l'industrialisation, c'est croire en la spontanéité et en l'automaticité du développement. Or, l'industrialisation ne saurait en rien être considérée comme une résultante ou un sous-produit de l'infrastructure. A l'inverse, et à l'évidence, la réalisation d'une industrialisation en profondeur de la région appelle automatiquement comme "mesure liée" la mise en place rapide d'une infrastructure moderne.

De ce fait, parler de "Plan Breton" à propos des mesures d'octobre 1968 est tout à fait inconsideré et ne peut servir qu'à tromper les esprits en masquant les véritables problèmes qui se posent à cette région et qui ne sont nullement résolus par la mise en oeuvre de ce programme d'infrastructures.

#### LA "VOCATION ELECTRONIQUE" DE LA BRETAGNE

Elle a été souvent présentée comme la panacée en matière d'industrialisation notamment au cours du Vème Plan et continué, dans une certaine mesure, de l'être, tant au niveau gouvernemental que régional (cf. Travaux préparatoires au VIème Plan). Cette branche est l'une de celles qui créent le plus grand nombre d'emplois industriels en France et dans les pays développés. C'est le seul domaine où les Pouvoirs Publics aient montré une certaine continuité dans l'action, en Bretagne, mais c'est aussi le seul, il faut aussitôt l'ajouter, dans lequel ils désirent, dans l'avenir, déployer quelques efforts.

*Pas d'effet  
d'entraînement.*

Le bilan se monte à 3 000 emplois soit 500 par an en moyenne, de 1962 à 1968, créés, pour la plupart, dans la zone de Lannion et à Rennes. Brest, malgré son régime d'aides relativement élevé, n'a vu réussir qu'une opération importante : celle de Thomson - CSF.

*Danger de la  
mono-industrie*

Les perspectives de créations d'emplois par la branche en Bretagne, proposées par le Préfet de Région et reprises par la CODER, semblent d'ailleurs par trop optimistes (2 000 emplois par an, soit 20 % des emplois nouveaux créés par la branche en France). Bien entendu, même si cet objectif était atteint, le nombre d'emplois créés serait très insuffisant au regard des besoins en emplois industriels de la région.

*Une "vocation"  
largement  
répandue  
en France*

S'il n'est pas question de nier l'intérêt de l'électronique, pour le développement industriel de la Bretagne, il faut toutefois remarquer que ses effets d'entraînement sont très faibles, comme le souligne le rapport de la Mission Régionale préparatoire au VIème Plan. Mais, curieusement, cette caractéristique de la branche est perçue comme une qualité et un atout pour la région, dans la mesure où une crise, éclatant dans la branche, ne se propagerait pas aux autres industries régionales. C'est reconnaître très explicitement les limites de l'industrialisation de la Bretagne par l'électronique. On ne saurait fonder l'avenir d'une région sur une industrie dont la caractéristique est de s'intégrer très difficilement au tissu économique ambiant.

D'autre part, il est bon de rappeler que d'autres régions en France se sont vu octroyer une "vocation électronique". C'est le cas de l'Aquitaine et du Poitou-Charentes, pour ne pas parler d'autres régions qui, elles, sont industrialisées et n'ont pas besoin que leur soit reconnue une vocation pour voir se développer ce type d'industrie (Région Parisienne, Nord, Est, Rhône-Alpes).

*Ne pas opposer  
tourisme et  
industrie*

D'autres "vocations" sont assignées à la Bretagne, notamment la vocation touristique. Il semble inutile d'insister sur le peu d'effet de développement de cette activité. Tout au plus doit-on noter que ceux qui prônent le plus son expansion, sont souvent ceux qui refusent, explicitement ou non, toute industrialisation de la Bretagne qui risquerait, selon eux, de tuer l'attrait de cette région. Or de multiples exemples à travers le monde prouvent que tourisme et industrie peuvent aller de pair et que les deux activités se renforcent l'une l'autre à condition que soient prises des précautions élémentaires de coexistence.

*Militarisation ou  
industrialisation ?*

Il est enfin une dernière vocation dont on parle peu, mais qui s'inscrit très concrètement dans les faits, c'est la vocation militaire. A en juger par son développement, comparé à la non-industrialisation, on peut se demander s'il n'y a pas incompatibilité entre les deux.

#### LA "RENOUVELLEMENT RURAL"

Depuis 1968, après avoir bénéficié de la procédure des zones spéciales d'action rurale, la Bretagne est classée "zone de Renouveau Rural", d'après la nouvelle terminologie de l'Administration Centrale.

Les termes mêmes trahissent toutes les limites de l'action entreprise. Chacun sait que nos problèmes ne sont pas des problèmes de "Rénovation Rurale" mais de développement par l'industrialisation. Il ne peut être question de "rénover" un tissu rural mais de le transformer fondamentalement de façon à faire de la Bretagne une région industrielle.

*Un cadre  
inadapté*

Aussi bien, les actions menées dans le cadre de la "Rénovation Rurale" pour intéressantes qu'elles puissent être, si les moyens répondaient aux besoins (restructuration des exploitations agricoles, développement de l'appareil de transformation agro-alimentaire, aides à l'artisanat, etc...), ne peuvent répondre de façon efficace aux problèmes de développement de la région, même si l'on doit reconnaître que l'analyse du malaise breton n'a pas manqué de clairvoyance ni de perspicacité. Il faut d'ailleurs ajouter que la décision éventuelle de nommer un commissaire à l'industrialisation de la Bretagne ne changerait cet état de choses que dans la mesure où cette décision traduirait une modification radicale de la politique d'Aménagement du Territoire.

#### LA "REFORME REGIONALE"

La "Réforme Régionale" est l'un des thèmes qui reviennent périodiquement dans la bouche ou sous la plume de personnalités nationales ou régionales. On la présente parfois comme la panacée ou la condition "sine qua non" du développement régional.

*Vraie solution  
ou "miroir aux  
alouettes" ?*

Tout a été dit à propos du caractère centraliste de l'Etat français et l'urgence d'une réforme régionale. Il est inutile d'y insister ici. Mais il convient de préciser les limites et la portée d'une telle réforme. Le domaine essentiel d'intervention de la future région sera celui de la planification des équipements urbains et d'infrastructure générale. Les décisions d'investissement industriel appartiendront aux chefs d'entreprise et dans une certaine mesure à l'Etat. Il est totalement exclu, à moins d'un changement de système économique, que ce genre de décision appartienne à la Région : les choix majeurs d'aménagement du territoire resteront du ressort de l'Etat. Or, c'est bien de telles mesures que dépend l'avenir industriel de la Bretagne comme d'ailleurs celui d'autres régions françaises.

Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

Second block of faint, illegible text, appearing to be a main body of the document.

Third block of faint, illegible text, continuing the main body of the document.

Fourth block of faint, illegible text, likely the concluding part of the document.

Faint text on the right side of the page, possibly a date or reference.

Faint text on the right side of the page, possibly a signature or name.